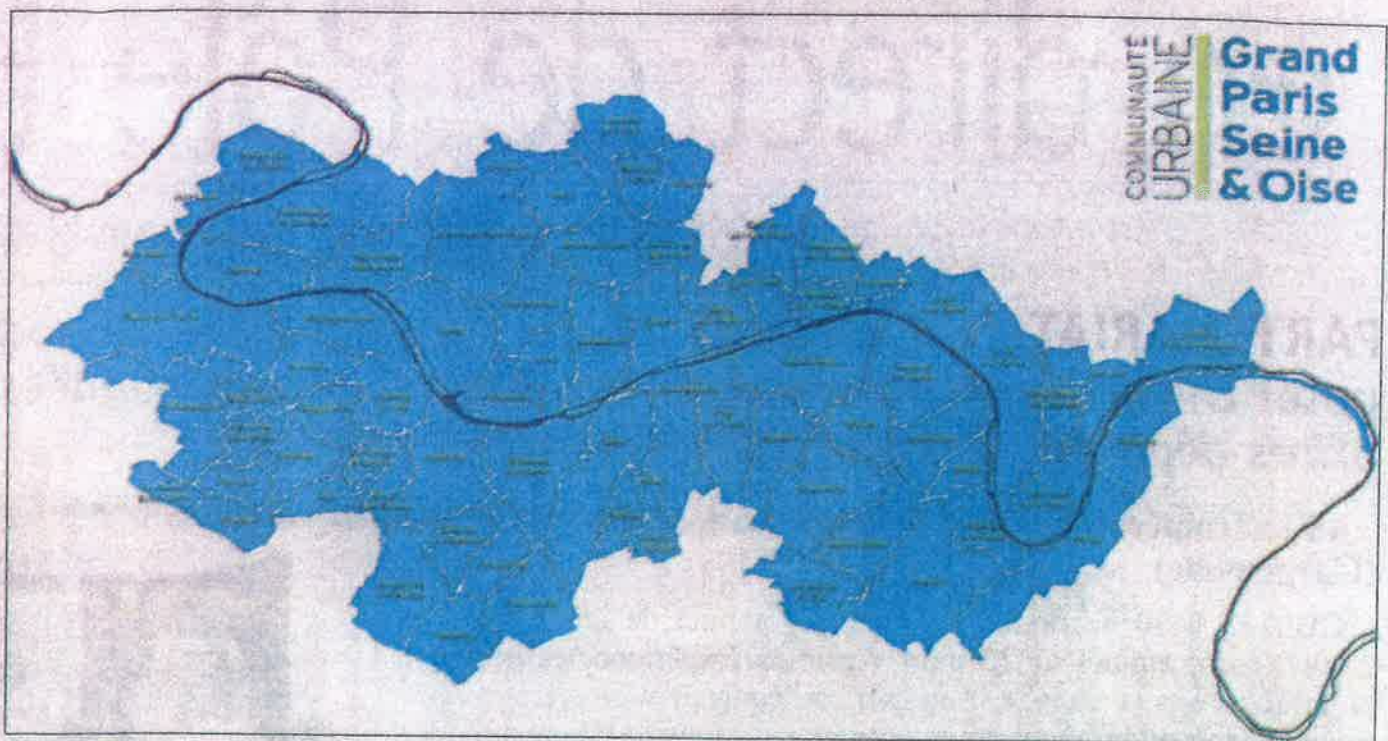


# Aménagement

## Grand Paris Seine et Oise : le décret est signé



La carte de la nouvelle communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise. (Illustration GPSO)

Cette fois-ci, c'est fait ! Le préfet des Yvelines Serge Morvan a signé le décret d'application de la nouvelle communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise la semaine dernière, entre Noël et le jour de l'an.

Même s'il en était nullement question, impossible à présent de reculer. Il va falloir apprendre à vivre et à décider à 73 communes et 405 000 habitants.

Depuis vendredi 1<sup>er</sup> janvier

2016, les six ensembles que formaient la Camy, les Coteaux du Vexin, Seine-Mauldre, Seine et Vexin, les Deux Rives de Seine et Poissy-Achères-Conflans-Sainte-Honorine ne forment plus qu'une seule communauté urbaine.

Le 14 janvier prochain, les 129 conseillers se rassembleront dans la salle Arc-en-Ciel à Mézières-sur-Seine pour la première séance du conseil de Grand Paris Seine et Oise. François

Garay, le maire des Mureaux présidera cette séance au cours de laquelle sera élu le futur président de la communauté urbaine. Deux candidats sont pour l'instant en lice : Paul Martinez, maire de Buchelay et président de la Communauté d'agglomération de Mantes en Yvelines et Philippe Tautou, maire de Verneuil, conseiller départemental et président du pôle métropolitain chargé jusqu'alors de préparer la fusion de ces six intercommunalités.